



Nouveauté : Inscrivez-vous aux griefs syndicaux !

Les griefs syndicaux visent à défendre l'ensemble des membres concernés par une même situation. Nous avons publié sur notre site internet, la liste des litiges en cours.



Pourquoi s'inscrire ?

Votre participation garantit que vous serez inclus dans l'analyse du dossier et pris en compte lors du règlement. Pour être considéré, il est essentiel de vous y inscrire et de répondre aux critères du litige.

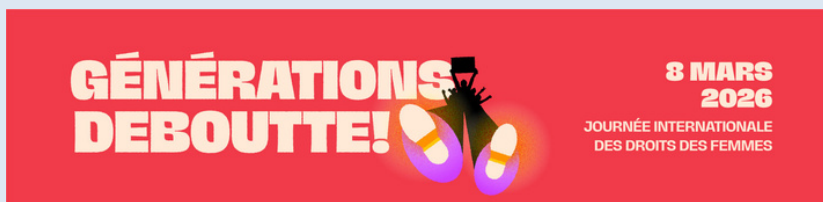
Comment faire ?

Consultez la liste sur [le site internet](#) et remplissez le formulaire concernant le grief.

Journée internationale des droits des femmes - 8 mars

Pour 2026, le thème choisi par le collectif du 8 mars pour la Journée internationale des droits des femmes est : Générations deboutte!

Restez à l'affût des communications et visitez le [page officielle](#), afin de connaître les différentes activités qui seront organisées.



Reconnaissance des titres d'emploi



Votre comité de vie syndicale du SPTSSS souhaite souligner l'importance des 62 titres d'emploi qui œuvrent auprès du CIUSSS de la Capitale Nationale. Il est à notre avis nécessaire de mentionner que chacun de ces titres d'emploi effectue un travail essentiel au bon fonctionnement de notre réseau de la santé et des services sociaux.

Pour ce faire, le comité a créé un calendrier déterminant une semaine de reconnaissance dédiée pour chacun des titres d'emploi. Lors de ces semaines, un mot de reconnaissance sera publié sur la [page Facebook du SPTSSS](#). Vous serez invité lors de ces semaines, à nous parler de votre profession et/ou à souligner le travail exceptionnel de vos collègues et amis qui la pratique.

Agent(e)s de relations humaines DPJ

Saviez-vous que les agentes et agents de relations humaines travaillant dans le secteur de l'application des mesures ont maintenant accès au remboursement de 50% des frais de cotisation à leur ordre professionnel ? En effet, nous avons conclu cet été une entente permettant aux ARH de ce service de modifier l'exigence de leur poste afin d'y avoir accès à condition d'être membre de l'Ordre des travailleurs sociaux, des psychoéducateurs ou des criminologues. Cette modification pourra être faite chaque année. Notez bien que les demandes de retrait doivent être faites avant le mois de mars. Vous pouvez consulter

[l'entente](#) sur notre site internet dans la section [Ententes](#). Vous verrez par ailleurs apparaître une précision à cet effet sur les prochains affichages de poste ARH de ce secteur.



Prochain affichage de postes

Le prochain affichage de postes aura lieu du 28 janvier au 10 février 2026. Afin de bien comprendre les différents **types de postes** qui s'offrent à vous, visionnez le vidéo à ce sujet [en cliquant ici](#).

Vous y trouverez l'explication au moment suivant de la vidéo pour :

- Poste simple (00:35)
- Poste fusionné (1:29)
- Poste rehaussé (2:43)
- Règles de création (5:12)
- Groupes A&B (5:28)
- Poste de surdotation (6:24)
- Poste d'équipe volante (7:58)
- Poste de titularisation (8:53)

